



AFFICHÉ  
LE ...22/12/2025...

## OZOIR-LA-FERRIÈRE

2025/.....  
Parafe

### DELIBERATION N°653

#### OBJET : MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Entendu l'exposé de Madame Françoise MILLET, Conseillère municipale déléguée ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial ;

Considérant l'obligation de mettre à jour le document unique en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels actualisé et annexé.

AUTORISE Madame le maire ou l'Adjointe au maire déléguée au personnel, à signer ledit document cadre et ses avenants éventuels.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,  
Madame Josyane MÉLÉARD.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

Le Maire,  
Christine FLECK.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703503-20251217-DELIB\_653\_2



OZOIR-LA-FERRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

AFFICHÉ  
LE 22/12/2025

2025/.....

Parafe

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 35 |
| Présents :                | 27 |
| Absents :                 | 2  |
| Pouvoirs :                | 6  |
| Votants :                 | 33 |

Convoqués le : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

**PRESENTS** : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAAR, Madame Marjorie HIDIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER.

**ABSENTS** : Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

|                           |   |                              |
|---------------------------|---|------------------------------|
| Monsieur Patrick SALMON   | à | Monsieur Paulo SALGADO LOPES |
| Madame Anne-Marie CADART  | à | Madame Chantal BOURLON       |
| Monsieur Frédéric MARCOUX | à | Madame Françoise MILLET      |
| Monsieur Emmanuel CLEMENT | à | Madame Christine FLECK       |
| Madame Lucie CZIFFRA      | à | Monsieur Bruno WITTMAYER     |
| Monsieur Ziain TADJINE    | à | Monsieur Cyril GHOLAND       |

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703503-20251217-DELIB\_637\_2